
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Autorisation au titre du code de l'environnement

DUP + mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint Jacques sur Darnétal

Réalisation de trois ouvrages de lutte contre les inondations sur le sous bassin versant de l'Avalasse sur les communes de Saint Jacques sur Darnétal et de Roncherolles sur le Vivier

Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe

Par arrêté préfectoral du 16 janvier 2014, une enquête publique a été prescrite **du mardi 11 février 2014 au samedi 15 mars 2014 inclus**, sur la demande présentée par la Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, Pôle de l'eau et de l'assainissement – 14 bis, avenue Pasteur – BP 589 – 76006 Rouen cedex, à l'effet d'obtenir l'autorisation au titre des articles L 214-1 et suivants du code de l'environnement de réaliser trois ouvrages de lutte contre les inondations sur le sous bassin versant de l'Avalasse sur les communes de Saint Jacques sur Darnétal et de Roncherolles sur le Vivier, la déclaration d'utilité publique de ces travaux et la mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint Jacques sur Darnétal.

Cette enquête se déroulera sur le territoire des communes précitées.

Elle comprend:

- 1/ Une enquête publique au titre des articles L214 -1 et suivants du code de l'environnement.
- 2/ Une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.
- 3/ Une enquête publique pour la mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint Jacques sur Darnétal.

L'autorité compétente pour prendre les décisions d'autorisation et de déclaration d'utilité publique emportant la mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint Jacques sur Darnétal est le préfet du département de la Seine Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, la demande et les pièces annexées resteront déposées dans la mairie des communes précitées où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de leurs bureaux au public à l'exception des jours fériés et chômés.

Un registre destiné à recevoir les observations, propositions et contre propositions sera ouvert pendant la même période dans les mairies de Saint Jacques sur Darnétal et de Roncherolles sur le Vivier.

Mr Pierre Demonchy, ingénieur divisionnaire des travaux publics à la DDE retraité, commissaire enquêteur, recevra aux jours et heures ci-après, les déclarations verbales ou écrites qui lui seront présentées dans les mairies de Saint Jacques sur Darnétal les mardi 11 février 2014 de 13h30 à 16h30, vendredi 28 février 2014 de 14h30 à 17h30 et samedi 15 mars 2014 de 9h à 12h et de Roncherolles sur le Vivier le mercredi 19 février 2014 de 10h à 12h.

Il a pour suppléant Mr Jean Jacques Delaplace, contrôleur des travaux publics à la DDE retraité.

Toute correspondance relative à cette enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur, à la mairie de Saint Jacques sur Darnétal, commune siège de l'enquête, pour y être annexées aux registres d'enquête

Des observations, propositions et contre propositions pourront également être transmises par voie électronique à la commune de Saint Jacques sur Darnétal à l'adresse suivante: mairie@mairie-st-jacques.fr

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site internet de la préfecture: www.seine-maritime.gouv.fr

Toutes informations relatives à ce projet pourront être demandées auprès de Mr Olivier Leprettre, responsable du projet à la Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe - Tel : 02.35.14.29.29.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans la mairie précitée et à la préfecture (direction de la coordination et de la performance de l'Etat - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes de Saint Jacques sur Darnétal et de Roncherolles sur le Vivier.